

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 22
Nombre de voix par procuration : 1
Nombre de suffrages exprimés : 23
VOTE : Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°2/2024**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : cinq février deux mille vingt-quatre
Date de la séance du Comité syndical : douze février deux mille vingt-quatre

Le **15 FEV. 2024**

Bureau du courrier

Membres présents :

Éric PICARD, Président,
Pascale BONICEL, Bernard BOURSINHAC, Christian BRUGERON, Michel CASTANIER, Jean-Pierre COMBAL, Régine DOUSSIERE, Patrick GAYRARD, Gilbert GIRMA, Jean-Paul ITIER, Noël LAFOURCADE, Éric MALHERBE, Philippe MARTIN, Jean-Pierre NEPTALI, Léon PERIER, Alain RAYNALDY, Benoit REVEL, David RODRIGUES, Christian SAINT-LÉGER (ayant reçu procuration de Laurent SUAU), Christine VERLAGUET, Didier VIGOUROUX, Alain VIOLAC.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Marie-Hélène PRIVAT, Patrick HANNOYER (Syndicat mixte du bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Sébastien BANCAREL (CC Aubrac Carladez et Viadène), Lucie SALVIAC, Élixa GRÉGOIRE, Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : Bernard BOURSINHAC**OBJET : Bilans d'activité 2023 des agents du Syndicat**

Les bilans d'activité 2023, ainsi que le bilan du PPG pour le secteur lozérien ont été présentés par les techniciens rivière et animateurs des SAGE et Contrat de rivière.

Le Président rappelle qu'il convient d'approuver les bilans d'activité des agents du SMLD.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les rapports d'activité 2023 des agents du SMLD ainsi que le bilan du PPG pour le secteur lozérien.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 15 février 2024

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 14 février 2024

Le Président,

Le Président,

Éric PICARD

Éric PICARD

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU*L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières*

38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@smlld.fr

Paraphe :

page n° - 2 -